

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Christine RUFFON, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 6 septembre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Brigitte VULLIET, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/108 - OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE – CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Une convention d'objectifs a été passée avec l'association de l'Office de Tourisme Communautaire afin de définir les modalités de versement de la subvention pour les années 2023-2025.

Le montant de la subvention ayant évolué, il convient de passer une nouvelle convention pour les années 2024-2026 et de rapporter la convention d'objectifs 2023/2025.

Il est précisé que les objectifs et le montant de la subvention pourront être revus, chaque année, par avenant selon l'évolution de l'environnement fiscal, financier et des aides de l'Etat.

Il est rappelé que l'Office de tourisme communautaire est porté par une association régie par la loi de 1901 qui a pour objectifs de :

- mettre place des évènements et des animations
- assurer la commercialisation de produits touristiques
- assurer le développement de la politique locale du tourisme.

Le montant de la subvention s'élève, pour l'année 2024, à 293 000 €.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 074-217402809-20240912-CM24108-DE

S'LO

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée **POUR** : 24
ABSTENTION : 1 (R. FRADIN)

- **RAPPORTE** la délibération n° 2023/041 du 13 avril 2023 relative à la convention d'objectifs de l'Office de Tourisme Communautaire pour les années 2023-2025.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'objectifs 2024-2026 avec l'association de l'Office de Tourisme Communautaire, jointe en annexe.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 17 septembre 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Brigitte VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **20 SEP. 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **23 SEP. 2024**

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

